
COPENHAGUE – Réunion conjointe : GAC et ccNSO
Mardi 14 mars 2017 – 11 h à 12 h CET
ICANN58 | Copenhague, Danemark

PRESIDENT SCHNEIDER : Merci. Bonjour à tous. S’il vous plaît, je vous prie de bien vouloir prendre place. Nous allons commencer dans quelques minutes.

Je demande aux vice-présidents de revenir au podium. Merci s’il vous plaît de prendre place.

Vous voyez le programme de la séance, affiché sur l’écran. Je vais donner la parole aux membres de la ccNSO pour qu’ils se présentent eux-mêmes, parce que peut-être que vous ne les connaissez pas tous.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup Thomas. Je m’appelle Katrina Sataki. Je suis présidente de la ccNSO. C’est un grand plaisir que de me retrouver ici parmi vous, les gouvernements. Merci beaucoup de m’avoir donné cette occasion de vous faire un point sur notre travail.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous avons une liste, donc, de points que mes différents collègues vont vous présenter au fur et à mesure que nous avancerons dans notre présentation.

Donc le premier sujet de notre ordre du jour concerne les processus de développement de politiques ou d'élaboration de politiques. À Hyderabad, la dernière fois, nous avons préparé pour vous un document sur les processus de développement de politiques, et maintenant je vais donner donc la parole à Nigel Roberts qui dirige cet effort.

NIGEL ROBERTS :

Je vais être assez bref.

Comme Katrina l'a dit, nous avons des efforts en matière d'élaboration de politiques, qui sont nombreux, et qui sont liés au retrait des noms de domaine de premier niveau, et liés également à la révision des décisions de l'ICANN en matière de délégation, redélégation, et éventuellement retrait de ccTLD.

Nous allons parler donc de révision, de retrait. Nous devons parler aussi de politiques de retrait. Et cela est en cours d'examen.

Quel est le contexte ? Avec l'aide du GAC, sur une période de sept ans, nous avons fait un exercice sur la production d'un cadre d'interprétation pour la délégation et la redélégation, qui a été

couronné de succès. Pendant cette période, nous avons vu qu'il y avait des problèmes d'interprétation au niveau de la politique. Et même en essayant d'être créatif dans les interprétations de cette politique, on a pu constater que la politique n'avait pas suffisamment d'orientation dans ce domaine.

Pour ce qui est du retrait de ccTLD, quand le RFC a été publié, le RFC 1591, personne n'envisageait la possibilité de retrait des ccTLD. Et les mécanismes de révision ou de recours auxquels on faisait référence n'avaient pas encore eu l'occasion de se présenter.

Alors nous avons créé un groupe de travail pour élaborer une charte. Cette charte a été présentée au Conseil de la ccNSO pour que le PDP commence de manière formelle. Je vais donc donner la parole à Bart Boswinkel qui va pouvoir vous en dire davantage.

BART BOSWINKEL :

Julia, est-ce que vous pouvez montrer les diapos ? Très bien.

Le processus à propos du PDP de la ccNSO a commencé en janvier de cette année avec trois questions du Conseil de la ccNSO.

Tout d'abord, la question de savoir si le Conseil de la ccNSO devait ou non initier un PDP sur la révision des mécanismes de

redélégation et de retrait. La deuxième question était de savoir s'il devait y avoir un PDP ou deux PDP, parce que d'une certaine manière cette question de la révision et du retrait sont des questions qui sont interdépendantes, mais qui peuvent être traitées séparément. Et ensuite, le troisième point concerne le fait de savoir si ce PDP devrait prendre la forme d'une équipe de travail ou d'autres mécanismes.

Dans ces deux groupes qui pourraient être créés, il y aurait un rôle formel, qu'il s'agisse d'une équipe de travail ou d'un groupe de travail, où le GAC interviendrait.

Voilà. Diapo suivante s'il vous plaît. Et encore une diapo. Très bien.

Alors, le mécanisme de révision que vous voyez ici, ce sont les informations de contexte concernant les mécanismes de révision. Donc vous voyez le RFC 1591, les statuts de l'ICANN qui disent que cela est exclu du PDP.

Il a eu un groupe de travail qui doit se focaliser sur les chartes. Et l'une des raisons pour créer ce groupe de rédaction, c'était l'objectif de mieux comprendre quels étaient les sujets sur lesquels on devrait travailler, à savoir les mécanismes de révision. Je ne vais pas rentrer dans le détail. Ils rentreront dans la portée du travail du groupe.

Diapo suivante.

Ensuite, quels sont les motifs pour mettre en place des mécanismes de révision, et quelles seraient les structures de ces mécanismes? Je pense qu'il s'agit des questions les plus ordinaires.

Et puis le groupe de travail pourrait discuter du contexte général.

Il y a eu donc des discussions par rapport à ce contexte concernant la délégation et la redélégation. Il y a eu un groupe créé en 2011 qui a produit un rapport concernant donc cette délégation/redélégation et le retrait de ccTLD.

Ensuite on a parlé de la cohérence en termes de terminologie pour savoir ce qui peut déclencher un retrait. Il faut savoir que l'élaboration de politiques pourrait être applicable à des ccTLD en ASCII, mais aussi aux ccTLD IDN. Et donc ces deux catégories sont considérées à parts égales.

Très bien. Donc quelles sont les questions que nous nous posons ?

La première recommandation serait la suivante. Sur la base des révisions et des critères en matière de seuil, et en fonction de l'avis du conseiller juridique, on nous recommande d'initier un

PDP de la ccNSO pour élaborer des politiques pour le retrait des ccTLD et pour la révision des ccTLD.

La question était donc de savoir s'il faut lancer un PDP ou deux PDP. Il a eu des discussions par rapport à cela. La communauté CC voulait avoir un PDP consacré au mécanisme de révision pour les décisions de délégation, révocation et transfert et retrait.

Ensuite, on sait qu'il y a une interdépendance entre ces deux questions, parce qu'il n'y a pas de politiques en matière de retrait. Et s'il y a des politiques qui sont créées, elles devraient faire partie aussi de la politique de révision ; c'est un petit peu l'histoire de la poule et de l'œuf.

Donc une deuxième hypothèse est celle selon laquelle on recruterait des volontaires pour deux pistes de travail différentes. Les gens participeraient à ces deux pistes de travail. On ne peut pas tout faire en même temps.

Diapo suivante.

Ensuite, quelques considérations. Il y a plus de flexibilité pour mettre en ligne ces mécanismes de révision une fois qu'on a déjà la politique en place pour les retraits. Cela veut dire que si l'on peut revisiter plus facilement sous un PDP, il vaut mieux

terminer un PDP puis entamer le deuxième PDP, et ensuite revenir sur le premier pour voir s'il y a des aspects à améliorer.

Très bien. Je vais passer à la diapo suivante. Donc la recommandation au Conseil serait d'initier un PDP pour commencer avec les mécanismes de révision d'abord jusqu'au point où l'on ait un conseil concernant – ou quelque chose de concret par rapport à la délégation. Ensuite on passe au retrait. Et le groupe de travail revisite sera les mécanismes de révision une fois encore, une fois que cette autre piste de travail sera définie.

Donc la dernière question est de savoir si nous allons travailler sous forme de groupe de travail ou d'équipe de travail.

La raison pour laquelle cela est important ou pertinent pour le Conseil est d'ordre administratif. Si l'on voit les statuts constitutifs, il est dit qu'une équipe de travail sera formée. Cependant, l'expérience avec les équipes de travail nous a montré qu'il s'agit d'un processus assez complexe, et jusqu'à maintenant les CC ont eu beaucoup d'expérience avec les groupes de travail.

Créer une équipe de travail pour la première fois s'avère être un processus assez complexe, et donc l'avis, ou l'idée, serait – ou la recommandation – serait de créer de groupe de travail. Un

groupe sur les mécanismes de révision et un groupe sur le retrait de ccTLD.

Leur charte serait incluse dans le rapport thématique ; donc si le Conseil est d'accord, cette charte entrerait en vigueur. Et le PDP serait lancé à travers les groupes de travail.

Il n'y a pas d'autre diapo ? Permettez-moi de vérifier. Très bien.

Vous voyez les étapes à suivre.

Alors le Conseil va initier le PDP. Le rapport thématique est déjà en ligne sur le site Web de la ccNSO, mais il sera publié pour consultation publique. La partie intéressante, c'est que les résultats de cette consultation publique seront incorporés au travail du groupe de travail. On ne va pas changer le rapport thématique en lui-même, mais ces commentaires seront incorporés de ces deux groupes de travail qui seront créés et nous aiderons à définir la portée des discussions.

Une fois que la charte sera adoptée par le Conseil, il y aura un appel à volontaires.

Les gestionnaires de ccTLD seront nommés par le Conseil de la ccNSO, et on invitera d'autres SO et AC, en particulier l'ALAC, le GAC, la GNSO, le SSAC. Donc on va inviter ces groupes à nommer des participants pour ce groupe, non pas pour représenter le GAC, mais pour tenir le groupe informé de ce qui est réalisé dans

ces groupes de travail. Il ne s'agit pas d'une représentation du GAC au sein de ces groupes de travail ; il s'agit plutôt de la possibilité de partager les discussions et tenir le GAC au courant de ce qui se passe dans ces groupes de travail.

Et finalement, et cela est important pour le GAC, on demandera donc que l'avis du GAC par rapport au rapport thématique. Et à la fin du processus, on demandera à nouveau l'avis du GAC. Cela est mentionné explicitement dans les règles.

Ici sur l'écran, vous n'arriverez pas à lire, mais il s'agit du calendrier établi. On s'attend à pouvoir finir en janvier 2019. C'est assez optimiste. Pourquoi cela durerait aussi longtemps ? Surtout parce qu'il y a des consultations publiques à plusieurs reprises. Il y a un mécanisme aussi de vote des membres, qui pourrait prendre plusieurs mois, et cela élargit le processus ou rallonge le processus.

Ensuite, vous voyez ici certaines références à des documents qui pourraient être utiles.

Et diapo suivante, des questions si vous en avez.

NIGEL ROBERTS :

Merci, Bart. Y a-t-il des questions ?

ÉGYPTE : Ce n'est pas une question, mais juste pour information. Quelle est la différence entre un groupe de travail et une équipe de travail ?

BART BOSWINKEL : L'équipe de travail est définie dans l'annexe B, qui définit qui doit faire quoi, et se focalise sur un sujet en particulier, et qui doit participer.

Le groupe de travail, ce n'est qu'un groupe de travail. Et c'est un mécanisme plus flexible, c'est pour cela qu'on a fait appel à des groupes de travail depuis le départ. On a vu que ces groupes de travail travaillent de façon efficace.

IRAN : Je voulais compléter ce que vous venez de dire. L'équipe de travail, on l'appelle aussi groupe d'action. Et c'est vrai que leur formation peut prendre plus longtemps que lorsqu'on parle d'un groupe de travail.

ROYAUME-UNI : Mark Carvell, Royaume-Uni.

J'aimerais donc poser une question et je voulais savoir est-ce que le retrait peut avoir un impact sur les noms de pays réservés. Je pense à .gb qui existe toujours, mais qui est réservé.

Je vais bien sûr lire le rapport thématique, mais j'aimerais bien savoir ce qui se passe avec les noms de pays qui actuellement ne sont pas délégués et qui sont réservés.

NIGEL ROBERTS :

Merci, Mark.

Je pense qu'il faut faire une distinction entre les noms de pays qui existent sur la liste ISO et qui n'ont pas été délégués, comme l'exemple que vous avez donné de .gb, car il s'agit d'un Code de pays réel qui existe. Il existe. Il peut ne pas être utilisé, mais il existe.

Le retrait vise à examiner les codes de pays qui existent, mais avant ça, cela fait partie des discussions qui ont lieu au sein de l'IANA. Nous voulons être sûrs de couvrir tous les cas de figure.

BART BOSWINKEL :

Si vous lisez le rapport thématique, et le document annexe, on parle de la délégation et de la redélégation. Vous allez voir que la terminologie qui a été utilisée n'est pas cohérente. Et c'est l'un des problèmes qui ont été soulevés, qui devront être résolus par le de travail. Travailler donc sur la cohérence de la terminologie. Parce qu'est-ce qu'on parle de délégation ? De retrait ? C'est l'une des difficultés à laquelle on doit répondre, avoir une cohérence au niveau de la terminologie.

KATRINA SATAKI : Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup. Je dois dire tout le nom parce qu'on n'a pas le droit d'utiliser des acronymes maintenant. Je me demande si vous pouvez nous parler des résultats du processus élargi de révision des similarités de chaînes de la ccNSO. Est-ce que vous pourriez aborder cette question sur le prochain point de l'ordre du jour ?

KATRINA SATAKI : Merci, Commission européenne.

Ce document a été remis au GAC et ce n'est pas un point qui figure sur notre ordre du jour. Je préférerais qu'on le passe à la prochaine réunion.

Le Pakistan.

PAKISTAN : Vous allez commencer le processus PDP en 2017, et vous pensez qu'il pourrait être finalisé en 2019. Comment allez-vous traiter les communautés, en particulier dans certains pays, dans des pays ou des régions faiblement desservies ? Et ensuite, est-ce

que vous allez prendre les retours des différentes communautés pour ce qui est de l'usage des ccTLD ?

Merci.

NIGEL ROBERTS :

Cela ne rentre pas dans la tâche de mon groupe de travail en particulier. C'est un point important. Peut-être que vous pourriez nous envoyer un courriel avec vos commentaires pour voir comment cela peut être pris en compte. Vous êtes d'accord avec moi, Katrina ?

BART BOSWINKEL :

Nous sommes tout à fait conscients de cela. Dans la charte, on fait référence explicite aux organisations pour que ces organisations, au niveau des régions, puissent nous envoyer des commentaires. Et bien sûr, il y aura beaucoup d'opportunités pour la communauté, pour les parties prenantes, de participer avec des retours et des commentaires au travail du groupe.

Chacun des groupes aura deux périodes de consultation publique de 40 à 60 jours. Et il y aura également des activités organisées dans le cadre des réunions de l'ICANN.

KATRINA SATAKI :

Merci. Nous allons passer au deuxième point de l'ordre du jour.

C'est un point sur l'utilisation de noms de pays et de territoires dans les TLD. Je vais donc présenter Annebeth Lange qui s'occupe de cette question au sein de son groupe de travail.

ANNEBETH LANGE :

Très bien. Je suis Annebeth Lange. J'étais coprésidente du groupe de travail intercommunautaire sur le traitement des noms de domaine de noms de pays et de territoires au troisième niveau – non pas au second niveau, mais au troisième niveau.

Le Guide de candidature à certaines règles avec lesquelles nous sommes assez satisfaits. Et la question est de savoir ce qui va se passer dans les séries ultérieures.

La communauté n'est pas dans son ensemble satisfaite avec les solutions de la dernière série, et c'est pourquoi nous travaillons actuellement dans ce groupe de travail en vue des séries ultérieures.

Quel était le mandat du groupe ? Nous nous occupons des codes et des noms basés sur la liste ISO 3166. Nous devons réviser la politique existante et évaluer s'il était possible de trouver un cadre commun avec lequel toutes les parties prenantes seraient d'accord.

Il ne s'agira pas d'un PDP, mais plutôt d'un groupe de travail intercommunautaire. L'objectif est de trouver une solution est

de faire des recommandations qui pourraient être incluses dans des PDP ultérieurs.

Nous avons eu des téléconférences hebdomadaires. Nous avons eu des réunions face à face. Mais tout cela prend du temps. Qu'est-ce qui se passe maintenant ? Le document intérimaire qui a été publié inclut beaucoup de conclusions et des recommandations tentatives. Et cela couvre un aperçu de noms de pays de territoires au fil du temps, avant le RFC 1591 et après. Et nous essayons de voir quelle est l'évolution proposée.

Je vous recommande de lire l'aperçu de la méthode utilisée pour la notation de l'ISO 3166, pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec cela, pour comprendre pourquoi la liste 3166 est utilisée telle qu'elle est utilisée aujourd'hui.

Je vais vous raconter un petit peu ce que nous avons fait dans le groupe. Nous avons donc eu un premier résultat pour les codes à deux lettres. La GNSO, l'ALAC, le SSAC, nous-mêmes, nous sommes convenus du fait que toutes les lettres, les combinaisons à deux lettres, aussi bien dans les listes ISO que les autres, devraient être réservées pour les pays. Donc tous les pays, dans l'avenir, auront un code à deux lettres qui leur sont associées ou allouées.

En ce qui concerne les codes à trois lettres, le problème se corsait. Il y en a plusieurs raisons. Comme vous savez, les codes

à trois lettres, historiquement, c'était des gTLD. Mais nous devons considérer s'il faut considérer le reste de ses quotas trois lettres en tant que gTLD, ou bien s'il faut les réserver comme on fera avec les codes de pays et de territoires à deux lettres.

Je vais passer en revue tout cela très vite. Ici, la diapo concerne les codes à deux lettres que je vous ai expliquées. Ici vous voyez les différents points de vue qu'on a vu apparaître quand on avait débattu les codes à trois lettres.

Il est impossible de savoir ce qu'il faut faire parce qu'il y a des points de vue tellement divergents par rapport à l'utilisation de ce type de code. Ensuite, il y avait la possibilité d'en discuter dans le groupe de parties de séries ultérieures. Le GAC a un groupe de travail sur l'utilisation de noms de pays et de territoires. Il y a plusieurs efforts qui ont lieu en parallèle. Et nous essayons maintenant de parvenir à coordonner tous ces efforts pour faire des synergies dans l'avenir.

Nous élaborons des recommandations. Nous ne donnons pas de recommandations sur le contenu matériel, sur ce qu'il faut faire à l'exception des codes à deux lettres sur lesquelles nous sommes très clairs.

Nos recommandations concernent plutôt les discussions qui ont lieu dans l'avenir pour essayer de trouver une solution. On a recommandé que nous devons – que le groupe

intercommunautaire ne peut pas aboutir à un résultat concret dans le cadre du mandat qu'il a aujourd'hui.

Et je pense que si l'on pouvait consolider tous les efforts qui ont lieu en parallèle dans un seul effort, cela serait très utile. On considère que tous les nouveaux gTLD relèvent du domaine de la GNSO, mais nous croyons que les noms géographiques et les noms de pays, nous avons que c'est très important pour vous, c'est très important pour nous, donc ces noms devraient avoir un statut particulier et c'est pour cela qu'ils ne relèvent pas uniquement de la GNSO, et que nous devons participer donc à ce type de décision.

Nous attendons maintenant la consultation publique. Nous allons donc avec les deux conseils après cette consultation publique.

On pense le faire à l'ICANN 59, mais il y a un séminaire prévu le 25 avril pour parler des noms géographiques dans leur ensemble, et ensuite nous avons également planifié une réunion en face à face à Johannesburg pour parler cette question.

Jusqu'à ce qu'on se mette d'accord sur un moyen d'aborder cette question de noms de territoires et de pays, la CC à une solution. La GNSO a une autre solution. Et peut-être, le GAC à une autre solution.

Ce que nous faisons maintenant, c'est attendre. Essayons de lire le rapport. Essayons de participer le plus possible aux discussions, parce que c'est important pour nous tous.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de clarification. Et merci beaucoup de votre attention.

KATRINA SATAKI : Merci Annebeth.

ARGENTINE : Olga Cavalli de l'Argentine. Merci et bonjour à tous. Merci beaucoup de venir nous voir. Je vous remercie Annebeth du rapport que vous avez fait sur ce document. C'est très important.

Nous nous sommes entretenus à maintes reprises sur le document. Je vais vous dire que comme vous avez dit au début de votre présentation, ce groupe de travail concerne les noms listés sur la norme ISO 3166. À plusieurs reprises, nous avons pensé à consolider notre travail, le travail du groupe de travail du GAC sur la protection des noms géographiques pour les nouveaux gTLD avec le travail de ce groupe de travail intercommunautaire. Je dois dire que nous avons analysé la situation des noms qui ne se trouvent sur aucune liste, et nous

nous sommes aperçus qu'il y avait des conflits après la première série. C'est ce qui arrive avec les noms qui figurent sur des listes.

Je veux préciser cela. Donc j'attends ce séminaire Web et le dialogue intercommunautaire à Johannesburg. Merci beaucoup et merci de ce rapport.

IRAN :

Si j'ai bien compris, alors, l'utilisation de côtes à trois lettres pour les pays ou les gTLD, pour l'avenir, c'est quelque chose qui fait encore l'objet de discussions.

J'ai rencontré quelqu'un en aparté qui m'a dit qu'il y a un registre qui utilise des causes à trois lettres d'un pays en particulier que je ne veux pas mentionner. Point trois lettres.

Voilà ce qui s'est passé. Est-ce que c'est ce qui s'est passé ? Peut-on avoir tout jusqu'à ce que nous ayons trouvé une solution ou bien pouvons-nous permettre de manière implicite cet usage pour que ce soit pris comme un fait accompli ?

ANNEBETH LANGE :

Moi, d'après ce que j'entends, la combinaison de ces noms qui sont sur la liste, sur la liste ISO, ne peut pas être utilisé pour cette série. Mais d'autres noms qui ne sont pas sur la liste peuvent être

enregistrés. C'est ce qui est arrivé en tout cas pour la dernière série.

D'après le Guide de candidature des nouveaux gTLD, nous devrions voir – laisser tout tel quel jusqu'à ce que nous ayons trouvé une solution.

Il y a même une recommandation qui précède travail de ce groupe de travail disant que la ccNSO doit envoyer une lettre au Conseil d'administration de l'ICANN pour lui demander de ne pas accepter, de ne pas ouvrir cet enregistrement jusqu'à ce que l'on ait eu un cadre pertinent, jusqu'à ce que nous soyons d'accord sur la manière de travailler.

L'utilisation des codas trois lettres vraiment complexes. Par contre, l'utilisation des codes – les codes à trois lettres sont déjà protégés par la loi nationale, et cela varie d'un pays à l'autre. Mais si nous avons des codes à trois lettres pour un même pays dans un gTLD, cela va être confus pour les utilisateurs si ces noms ont d'autres règles à respecter et ils sont utilisés dans un gTLD avec un contrat avec l'ICANN.

Il faut que nous voyions comment nous allons agir avant de permettre des enregistrements. Il y aura beaucoup de problèmes politiques et nous ouvrirons la boîte de pandore si nous ne réfléchissons pas sérieusement à ce que nous allons faire.

ÉTATS-UNIS : Merci. La question des codes à trois lettres, comme Olga l’a dit, suscite enfin des commentaires dans lesquels nous avons vu des noms géographiques qui ne sont pas sur la liste. Vous avez dit que la GNSO a une solution, la ccNSO en a une autre, et le GAC aurait peut-être une autre solution. Je voudrais donc savoir si vous avez une opinion, et s’il y a des activités en cours dans la ccNSO pour essayer de trouver une manière ne nous mette pas en face de trois solutions indépendantes. Et que nous puissions travailler en collaboration pour une solution unique.

Je voudrais savoir quel est votre commentaire à cet égard.

ANNEBETH LANGE : Comme Olga l’a dit, vous vous êtes occupés des noms qui ne figurent pas sur les listes. Les noms figurant sur la liste ISO 3166 sont les plus faciles à gérer, même avec différentes opinions. Parce que du point de vue des gTLD, ils veulent ouvrir l’enregistrement et gagner de l’argent avec cela. Il se peut que ça soit pour des questions de marques commerciales ou d’un autre type. Et je peux comprendre cela. Mais nous estimons que c’est une mauvaise solution.

C’est pourquoi nous n’avons pas pu avoir un cadre harmonisé dans notre groupe. Cela devrait être plus facile s’il s’agit d’une

liste, mais ce n'est pas le cas. Et c'est même encore pire si les noms ne figurent pas sur une liste. De toute façon, nous devrions travailler en collaboration parce que nous ne voulons pas nous retrouver dans cette situation où de nombreuses discussions importantes ont eu lieu après la présentation des premiers résultats de la GNSO. Nous ne voulons pas nous retrouver dans cette situation.

Lorsque nous travaillons avec la GNSO, nous voyons qu'ils sont plus dispos pour résoudre nos commentaires et les vôtres aussi et que nous pourrions parvenir à un accord en commun. Merci beaucoup.

ÎLES COOK :

Tepua Hunter des îles Cook.

Je n'ai pas de question, mais j'ai une déclaration à faire. Le groupe de travail des régions faiblement desservies du GAC est le point de référence pour les questions liées aux ccTLD présentées au GAC. Nous avons été d'accord pour assumer ou pour jouer ce rôle. Nous avons eu des réunions avec vous ainsi qu'avec l'IANA pour vous informer à propos de ce que vous et l'IANA vous faites pour essayer de trouver une coopération entre nous afin d'avoir une version résumée de l'information sur les pays ayant des problèmes par rapport aux ccTLD.

Nous allons publier cela sous forme de foire aux questions sur les ccTLD, et il y a probablement un résumé de deux pages. Parce que nous savons que sur le site Web et il y a beaucoup d'informations et parfois les pays se sentent un peu perdus dans cette masse d'informations.

Nous devons savoir aussi que c'est l'étape à laquelle le GAC peut participer. Et c'est là que nous nous arrêtons. Tout autre engagement doit être pris au niveau des pays. Nous vous demandons votre support, votre coopération, pour mieux travailler. Merci.

KATRINA SATAKI : Merci beaucoup. Nous apprécions votre invitation et nous vous sommes très reconnaissants d'avoir demandé nos commentaires. Nous espérons bien pourra collaborer avec vous.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je vais dire quelque chose au représentant de la ccNSO. Ceci est pertinent en ce qui concerne la délégation et la redélégation que nous allons aborder plus tard. Il y a un groupe de pays qui ont des problèmes à cet égard et qui demandent le soutien du GAC pour améliorer ou pour modifier le rapport aux ccTLD. C'est pourquoi nous avons essayé de donner notre soutien au groupe de travail pour les régions faiblement desservies.

Comme Tepua vient de le dire, la question ici est celle de la délégation et la redélégation qu'un certain nombre de pays des régions en développement doivent affronter. Je voulais enfin vous faire savoir cela.

KATRINA SATAKI : Nous reprenons la liste des personnes qui ont demandé à avoir la parole. Maintenant la Palestine au micro.

PALESTINE : Donc vous avez mentionné la délégation. À cet égard, je veux dire – je voulais savoir ce que vous voulez dire. Qui va gérer le ccTLD d'un pays déterminé ? Je suis conscient du fait qu'il y a de nombreux problèmes sur la gestion d'un ccTLD, lorsqu'un gouvernement ou l'autorité pertinente peut en faire une utilisation malveillante. Je connais des personnes de certains pays en particulier qui considèrent ceci comme un projet à but lucratif. Donc pour l'avenir, quelle est votre position à cet égard ? Quelle serait la solution possible pour la gestion des ccTLD de la part des gouvernements et d'autres pays ?

KATRINA SATAKI : C'est l'un des points de notre ordre du jour d'aujourd'hui. Cela a été mentionné dans nos discussions par nos collègues. Vous devriez peut-être ajouter cela comme une contribution pour ce document que nous venons de mentionner. Les gouvernements devraient essayer d'expliquer cela, en particulier aux personnes qui ne sont pas dans cette communauté ; quel est le sens de ces termes, que signifient les parties ayant un intérêt significatif parmi lesquels se trouvent les gouvernements. Donc toutes les parties devraient jouer un certain rôle dans ce processus.

Annebeth ou le groupe de travail sur les codes de pays et sur l'utilisation des noms de territoires et de pays ne s'occupent pas de ces questions.

SUISSE : Bonjour à tous. Je suis très heureux de vous voir tous ici est de pouvoir discuter de ces thèmes avec vous.

Quant au rapport provisionnel de ce groupe de travail du CWG sur les noms de pays et de territoires, je voudrais vous poser une première question. Avez-vous pu, à un moment donné, parler des noms complets ou des noms abrégés ou des noms officiels des pays et des territoires ?

Deuxièmement, je ne me souviens pas, lorsque je vois les versions précédentes du rapport, je ne me souviens pas d'avoir vu qu'il y

ait eu une recherche approfondie sur la position de la ccNSO et du GAC lorsque la première série a eu lieu en 2012.

Par instance, il y a un avis de longue date du GAC sur les principes des nouveaux gTLD de 2007. Et il en va de même pour ces principes des ccTLD de 2005. Et l'on dit qu'il faudrait éviter l'utilisation des noms de pays et de territoires. À Nairobi, le GAC a émis un communiqué où il était sous-entendu que les noms et les abréviations des pays et des territoires devaient être considérés, ou gérés, comme des ccTLD ou quelque chose de semblable aux ccTLD.

Dans les échanges de cette même époque, les échanges entre ce qui présidait la ccNSO et le Conseil d'administration de l'ICANN, il y a eu des positions semblables.

Ma question est donc la suivante. A-t-on tenu compte vraiment de tout cela ? Parce qu'au moins pour le GAC comme nous l'avons rappelé il y a quelques jours, l'avis n'a pas changé.

Quelle est la position de la ccNSO à cet égard maintenant ? La ccNSO soutient-elle les opinions exprimées lorsque la première série a eu lieu ? Et en plus de la question à poser à la ccNSO à la GNSO pour ce type de noms de pays ou de territoires, il y a une question encore plus – une question de fond sous-jacente par rapport à cette question, qui est la suivante. Est-ce que ces TLD sont plus semblables à tous ceux qui étaient des noms génériques

de premier niveau, ou s'ils ressemblent plutôt à des noms de domaine de premier niveau avec des codes de pays ?

Bien sûr, cela est lié aussi au cadre contractuel établi par l'ICANN qu'il faudrait appliquer ce cadre pour le cas des gTLD ou si nous parlons ici vraiment de quelque chose qui concerne la communauté locale. C'est quelque chose qui est du ressort de la communauté locale du pays, du territoire, et que c'est à eux d'émettre des réglementations et des régulations.

Voilà. Il s'agit de questions fondamentales et je crois qu'il n'y a pas de débat opposé question dans le rapport provisoire. Il est très difficile de comprendre cette position entre la formulation exacte de la recommandation trois, je crois que A, B, ou C, pour ceux qui ne font pas partie du débat. Je crois que c'est très difficile à comprendre. Et l'on a du mal à comprendre ce qui se trouve derrière tout cela.

Les questions fondamentales sont très difficiles à trouver dans ce rapport qui est tellement long. Merci beaucoup.

ANNEBETH LANGE : Merci beaucoup, Jorge. C'est beaucoup de questions en même temps, mais je vais essayer d'y répondre.

En ce qui concerne les noms de pays et de territoires, nous nous sommes arrêtés seulement pour considérer les codes à trois

lettres parce qu'il y avait tous ces problèmes pour voir comment nous allions aller de l'avant.

En ce qui concerne les contributions du GAC, nous pouvons commencer par les principes du GAC de 2005 pour les nouveaux gTLD. À l'époque, le GAC avait déjà mis en garde sur la question des noms de pays et de territoires. Et cette mise en garde ces répétait à plusieurs reprises dans les avis du GAC et dans différentes discussions.

Et j'ai le sentiment que le GAC a été très clair jusqu'ici là-dessus. Et pour la plupart, la ccNSO – et pour la plupart de ces actions, la ccNSO respecte ce principe qui avait été discuté et qui avait été inclus dans le Guide candidatures.

Mais comme nous avons un processus de la GNSO qui va commencer pour les nouveaux gTLD, il faut que nous ayons un débat avec eux. Et dans ces discussions, nous sommes dans une position de minorité. Il y a une forte opposition à la question de protection. Et l'argument qui soutient cette position concerne les droits légaux des noms de pays et de territoires. Comme vous le savez, ils n'ont pas de protection légale réelle.

Et certains avocats peuvent très facilement présenter des arguments contre les droits légaux des marques commerciales.

Mon point de vue personnel est que cela ne concerne pas seulement les lois. Il y a tout un fond politique là-dessus. Et au bout du compte, c'est l'ICANN qui va passer un contrat privé avec ces candidats pour un TLD.

Et l'ICANN peut décider qu'elle veut protéger certains noms et les écarter du processus de candidature.

Lorsqu'il y a des retards dans les processus et qu'il y a aussi des questions politiques qui sont soulevées, l'on présente ici des arguments légaux, mais ce n'est pas les seuls arguments dont il faut tenir compte.

Je sais que le rapport est difficile à lire. Et les recommandations, les alternatives 1, 2, 3, prouvent la difficulté à laquelle nous avons dû faire face pour avoir une position par rapport à cette question. Lorsque nous avons présenté ces questions-là, nous avons voulu dire que nous devrions avoir, tous, un PDP de la GNSO. Faudrait-il établir un nouveau PDP dans le cadre de la ccNSO ? Faudrait-il avoir un nouveau groupe de travail intercommunautaire avec un mandat élargi ?

Voilà. Nous espérons qu'il y aura davantage de membres du GAC qui vont participer à cela, au moins pour reprendre et réitérer cet avis que vous aviez présenté auparavant. Dans cette situation, nous maintenons le statu quo. Nous avons trouvé une situation intermédiaire, une situation de compromis, qui est bonne même si

les gouvernements ne voulaient pas cela dans le dernier De candidature. Voilà.

KATRINA SATAKI : Nous avons peu de temps. J'ai encore quelques personnes qui voudraient s'exprimer. Annebeth, pourrais-je vous demander de répondre de façon brève s'il vous plaît ?

PAYS-BAS : Merci Katrina.

Je suis un peu étonné de voir que l'on parle ici de codes à trois lettres, et que nous n'y voyons que des problèmes, des questions politiques, les différentes parties qui s'expriment.

Manque ce qui me frappe, c'est que même si nous avons eu certains débats par le passé, l'ICANN a évolué. Et nous voyons maintenant de nouvelles candidatures. Il y a des nouveautés de candidature. Il y a par exemple des pays qui sont mieux connus par leur code à trois lettres.

Ma question est la suivante donc. Pourquoi devriez-vous pouvoir accorder à ces pays, avec le consentement de la communauté Internet, y compris les gouvernements, pourquoi devriez-vous pouvoir leur dire qu'ils ne peuvent pas avoir ces codes-là ? C'est une autre position. On pourrait dire on pourrait dire, si c'est ce

chez qu'ils veulent, quelles sont les garanties ? Quelles devraient être les garanties ? Mais maintenant nous avons un point de vue complètement différent. C'est-à-dire, on dit bon c'est difficile ou nous ne sommes pas d'accord. Il faudrait donc réorienter la discussion.

ANNEBETH LANGE : Voilà. C'est ça dont nous discutons. La manière de l'aborder c'est la même modalité que celle des gouvernements. Sans qu'il n'y ait des objections ou sans le support des gouvernements.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je pense que nous devons déjà clore la séance. Je vais céder la parole à l'Iran dans quelques minutes parce qu'il l'a demandé.

Il y a quelques exemples concrets de ce que les pays voudraient utiliser comme des codes à trois lettres. Nous avons présenté notre avis au cours des dernières réunions, mais nous n'avons pas encore pu nous mettre d'accord sur quelques modifications que ce soit à cet égard.

Par rapport à ce que la Suisse a dit, les représentants des ccTLD avec des noms géographiques sont venus nous voir cette semaine. Et ils ont présenté ce qu'ils estiment être des TLD géographiques et des points qui se rapportent aux frontières géographiques aux frontières politiques. Il faut que nous y réfléchissions pour nos

discussions dans l'avenir. Quant au droit, il y a dans certains pays des droits juridiques qui protègent ces noms, alors que dans d'autres il n'y en a pas. Il ne faut donc pas établir une différence fondamentale avec le système des marques commerciales, qui est divisé dans des systèmes nationaux qui peuvent être différents les uns des autres.

Ce n'est pas à mon avis quelque chose qui soit d'un grand intérêt seulement pour la GNSO. Nous pourrions avoir un groupe de travail intercommunautaire sur les noms géographiques. Il faut réfléchir à ceux-ci. Nous sommes tous semblables dans cette discussion. Il n'y a pas que la GNSO qui s'intéresse à cela.

Je cède la parole à l'Iran.

IRAN :

Merci. Pour des questions de temps, nous avons déjà mentionné notre position que d'autres ne partagent peut-être pas.

Je crois que la seule manière de parvenir à obtenir un résultat, c'est par une collaboration mutuelle dans un groupe formé par trois parties. Je ne sais pas pourquoi nous parlons de groupe minoritaire, groupe majoritaire. Tout est ici sous la houlette de la GNSO.

Lorsqu'on ouvre la bouche, il y a de nombreux avocats qui viennent nous dire ce que nous devons faire. Cela ne signifie pas

que nous devrions nous taire. Nous pouvons exprimer nos opinions et nous devons travailler tous ensemble.

KATRINA SATAKI : Bon. Puisqu'on parle de l'attaque des avocats aux personnes, nous allons passer aux deux prochains sujets. Une minute pour chacun des sujets.

Oui. Nous voulons voir comment vous avez traité la question des statuts. Nous avons travaillé sur les questions de la mise en œuvre. Il est très difficile de lire ses statuts et de les comprendre. Ce n'est peut-être pas aussi compliqué peut-être pour les gouvernements, parce que vous êtes habitués à ce type de document. Mais pour nous, c'est un vrai défi. Je voudrais donc céder la parole à Steve pour qu'il en parle.

STEPHEN DEERHAKE : Je veux vous présenter un rapport mis à jour de la manière dont nous modifions nos procédures opérationnelles suivant les modifications apportées aux statuts pour respecter les conditions de l'annexe D et pour respecter – pour assumer nos responsabilités en tant que partie de la communauté habilitée.

Nous sommes en train d'élaborer des lignes directrices, des règles générales, pour voir comment nous allons travailler en tant

qu'organisation de soutien, comment présentent les éléments d'approbation, les pétitions, les rejets.

Le Conseil d'administration pense à faire une modification de l'un des statuts fondamentaux, ce qui va donner lieu à un forum public réalisé par l'ECA. Et nous, en tant que membre de la ccNSO, nous allons participer à la réunion de Johannesburg. Il s'agira d'une séance vraiment intéressante. L'ICANN expliquera après comment cela va être organisé.

Nous nous inquiétons par rapport à certaines lignes directrices, surtout pour ce qui est à l'annexe D des nouveaux statuts. Nous n'avons pas réagi très rapidement. Nous ne réagissons pas très rapidement parce que nous avons beaucoup de délibérations à faire. Nous devons avoir probablement à changer nos procédures actuelles. Une fois que la version préliminaire de ces lignes directrices aura été diffusée, elle sera disponible pour que tout le monde puisse considérer cela et voir sur quoi nous allons travailler.

En plus de la question de l'approbation à Johannesburg, je voudrais rappeler à la communauté que nous avons un cycle d'approbation du budget, qui va commencer. Et l'ICANN, le Conseil d'administration d'ICANN, devrait accepter ou adopter le budget pour l'année fiscale 2018 dans la réunion de Johannesburg de juin. Cela commencera une période de présentation de pétitions

de rejet, qui durera jusqu'à la troisième semaine de juillet probablement, s'il n'y a pas de difficultés. Il y aura bien sûr des personnes intéressées à cela parce qu'il faut s'organiser. Il y aura un forum qui sera organisé par téléconférence, et il y aura fort probablement donc une ou deux téléconférences de suivi. Voilà ce que je peux vous dire.

KATRINA SATAKI : Thomas.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Je voulais dire que nous sommes dans la même situation et que nous avons les mêmes discussions. Nous voudrions avoir un échange avec vous pour savoir comment nous préparer pour la réunion de Johannesburg, pour pouvoir participer à ces activités-là. Nous pourrions peut-être faire une téléconférence dans les semaines à venir, ouverte aux leaders de ces organisations, mais à laquelle pourrait participer aussi, en tant qu'observateurs, tous ceux qui s'intéresseraient à cette discussion. Il faut voir comment nous pouvons enfin utiliser ou gérer nos procédures.

STEPHEN DEERHAKE : Je serais heureux de participer à cette téléconférence et je pense que le personnel de l'ICANN pourra l'organiser sans problème.

KATRINA SATAKI : Bien sûr nous allons nous en occuper.

Dernier point à traiter ici, la programmation des réunions de l'ICANN. Nous en sommes encore au processus d'apprentissage pour cette nouvelle programmation. Ceci est très peu organisé pour nous pour le moment. Jeudi matin, nous discuterons pendant un petit-déjeuner de la planification pour notre prochaine réunion à Johannesburg.

Notre idée est de limiter le nombre de personnes participant à la discussion du programme pour les réunions d'ICANN, parce que tel que les réunions sont configurées, ce n'est pas raisonnable pour nous d'avoir un nombre très élevé de personnes qui veulent faire des commentaires sur tout.

Donc nous allons proposer d'avoir représentants de chaque AC et chaque SO, et cette personne devra proposer ou entamer la communication avec la communauté et ensuite on travaillerait dans un groupe plus petit qui serait celui du Comité du programme. Et c'est là qu'on ferait tout le travail le plus lourd de la planification.

C'est notre proposition. Je ne sais pas si vous êtes d'accord ou pas ou si vous avez d'autres propositions. Nous serons heureux de pouvoir discuter de cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : 30 secondes pour dire ceci.

Vous avez raison. Nous n'avons pas été très bien organisés non plus dans des réunions précédentes, mais nous sommes sur la bonne voie. Et cela, enfin je pense que ça va un peu mieux que lors des dernières réunions. Mais votre proposition mérite toute notre attention. J'adore les réunions au petit-déjeuner. Je trouve que c'est les meilleures peut-être.

Nous n'aurons peut-être pas une séance sur cela, mais bien sûr nous allons vous donner notre opinion. Nous allons en discuter de manière informelle et nous allons vous présenter nos conclusions.

Nous vous remercions de votre présence et nous espérons que la réunion sera un peu plus longue la prochaine fois. Nous sommes impatients de continuer cet échange avec vous.

KATRINA SATAKI : Et la prochaine fois, il faut commencer à temps.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Bon. Vous savez, le temps c'est quelque [...]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]